



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°112

22 mars 2018

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Réforme de la tarification et offensives (suite)**

Tout d'abord, le [rapport](#) du sénateur Bernard Bonne a été présenté le 07 mars et met en avant trois points essentiels :

- L'interruption de la mise en œuvre de la réforme tarifaire en figeant les dotations à l'autonomie sur leur niveau de l'exercice 2016 (avant réforme) ;
- Une concentration de l'effort sur la diffusion des CPOM et ;
- Une reprise de la réforme tarifaire par la suite.

En effet, plutôt que de conduire les deux réformes de la contractualisation et de la tarification des EHPAD de pair, le rapport propose « de conditionner la seconde à la pleine réalisation de la première ».

À première vue, Agnès Buzyn n'est pas favorable à une interruption de la réforme de la tarification mais opérerait pour une compensation des effets néfastes sur une durée à définir afin de neutraliser les situations difficiles.

Aussi, le 14 mars les députés Monique Iborra et Caroline Fiat proposent dans leur [rapport](#) de rendre opposable, d'ici 4 ans, un ratio de soignants (aides-soignants et infirmiers) à 0,6 soit le double du taux actuel.

Puis, le 15 mars a eu lieu une nouvelle journée de grève (après celle du 30 janvier), proposée par dix organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SUD, UFAS, UNSA, FSU et FA-FP), soutenues par l'AD-PA, les organisations de retraités, de familles, d'aidants et de médecins.

Au cours de cette journée qui a vraisemblablement mobilisé moins de monde que le 30 janvier, Agnès Buzyn a accordé une audience aux organisations syndicales. Bien que le climat de cette rencontre ait été propice à l'échange, il n'en ressort à ce jour aucune action concrète pour le moment (voir le [communiqué de presse](#)).

Les organisations ont convenu de se retrouver lundi prochain pour décider ensemble de la suite du mouvement.

Un autre fait divers met en lumière la situation alarmante dans certains établissements. Un cuisinier d'EHPAD en Dordogne s'est lancé dans une grève de la faim qui s'est terminée avec la promesse de l'ARS Nouvelle-Aquitaine de l'envoi d'un courrier à Agnès Buzyn. Il avait décidé de se lancer dans cette grève de la faim pour dénoncer le manque de moyens de son établissement et des maisons de retraite en général.

À suivre...

- **Cadre ERRD**

Les cadres permettant de remplir votre ERRD 2017 pour le 30 avril 2018 sont disponibles sous format Excel dans le bandeau « Cadres normalisés » en bas à droite de [ce lien](#).

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Tableau de bord de la performance : Campagne 2018 (suite)**

Dans le N°110, nous évoquons la campagne 2018 du Tableau De Bord de la performance dans le secteur Médico-Social (TDBMS) et le déploiement d'[une offre E-learning](#) destinée à tous les utilisateurs du TDBMS afin de les aider à l'alimenter d'une part et à l'exploiter d'autre part.

La plateforme TDBMS sera ouverte à la saisie à partir du 15 avril et jusqu'au 31 mai.

Aussi, afin d'accompagner la préparation de la campagne 2018, l'ANAP met également à disposition de tous, un kit d'outils disponible en téléchargement au bas de [cette page](#).

- **Comment mettre en œuvre une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès ?**

La sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès (SPCMD) permet une altération de la conscience qui sera poursuivie jusqu'au décès. Encadrée par la loi, elle peut être mise en œuvre à l'initiative des professionnels ou à la demande d'un patient, au cours de situations précises, dans un établissement hospitalier, au domicile ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le [guide](#) proposé par la HAS est destiné à tous les professionnels de santé, notamment les professionnels de premier recours : il décrit les situations dans lesquelles cette sédation peut être mise en œuvre et la conduite à tenir avant de la réaliser pour vérifier que les conditions prévues par la loi sont remplies. Il s'attache à identifier les contraintes organisationnelles et propose les conduites thérapeutiques et de surveillance. Le soutien des proches et des professionnels est essentiel et également décrit.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Absorption de l'ANESM par la HAS (suite)**

À compter du 1^{er} avril prochain, une commission spécialisée de la HAS sera chargée des missions jusque-là confiées à l'ANESM.

À ce titre la HAS a ouvert jusqu'au 18 mars un appel à candidatures en vue de recruter les membres de cette commission (experts et professionnels dont les compétences scientifiques et techniques permettent de couvrir l'ensemble des champs d'intervention : accompagnement des personnes âgées, accompagnement des personnes handicapées, protection de l'enfance et inclusion sociale, ainsi que des représentants d'utilisateurs des secteurs sociaux et médico-sociaux).

Cette future commission sera réglementée par un décret en cours de signature définissant en particulier ses missions et le nombre de ses membres. Une première réunion est prévue le 19 avril prochain, une fois sa composition définitive arrêtée par décision du Collège de la HAS.

En complément de cette commission réglementée, la HAS constituera un comité de concertation rassemblant les parties prenantes des champs social et médico-social afin d'échanger sur les travaux dans ce domaine.

Enfin, la commission s'appuiera pour ses travaux sur les compétences d'une direction que la HAS envisage de créer, constituée des services et personnels de l'ANESM.

- **Evaluation externe : le premier chantier médico-social de la HAS**

Une fois l'absorption effective de l'ANESM par la HAS, le premier travail mené concernera l'évaluation externe, avec un objectif d'efficacité et un rapprochement plus que probable avec la certification.

À suivre...

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **« RESID-ESMS » : traitement national de données à caractère personnel sur l'activité et la consommation de soins**

Les gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes âgées et handicapées doivent depuis le 12 mars dernier alimenter un nouveau traitement national de données à caractère personnel sur l'activité et la consommation de soins « RESID-ESMS ».

Ce dispositif instauré par le [décret du 09 mars 2018](#) entend avoir une vision d'ensemble des parcours de soins et de la dépense globale d'assurance maladie.

- **Instruction N° DGCS/3A/2018/44 du 16 février 2018 relative à la mise à jour du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre du plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019**

La présente instruction a pour objectif de présenter le cahier des charges renouvelé des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR), dans la perspective de conforter et de poursuivre leur développement.

La révision du cahier des charges des PFR prévue par la mesure 28 dans le cadre du plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019, vise :

- Une extension de l'activité des plateformes aux maladies neurodégénératives visées par le PMND (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaque) et ;

- Une adaptation des missions des plateformes aux besoins réels constatés par les porteurs de projet et recensés par les agences régionales de santé (ARS) sur les territoires (types d'accueil et d'accompagnement, actions à destination des aidants, recueil et suivi des données d'activité...).

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Réforme formation professionnelle (suite)**

Après la présentation du Premier ministre le 9 février et le projet d'ANI, renommé "Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance" finalisé le 22 février par les partenaires sociaux, c'est au tour de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de présenter les grands axes de la réforme de la formation professionnelle, lundi 5 mars 2018, au Ministère du Travail.

50 % des emplois seront transformés dans les 10 ans qui viennent, 10 à 20 % seront créés, autant vont peut-être disparaître ([consulter le dossier de presse](#)).

À suivre...

- **Le contrat de professionnalisation en 2016**

Dans son [numéro de mars 2018](#), la DARES présente les résultats relatifs aux contrats de professionnalisation en 2016.

En 2016, 195 300 embauches en contrat de professionnalisation ont eu lieu, soit une hausse de 5,1 % par rapport à 2015. Les recrutements ont davantage progressé pour les salariés de 26 ans ou plus (+7,3 %) qui représentent, en 2016, près d'un quart des embauches. Le niveau de diplôme des personnes recrutées continue de s'élever, près de la moitié des bénéficiaires sont ainsi titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2 ou plus. Le recul des recrutements en CDI se poursuit avec seulement 5 % de contrats conclus à durée indéterminée. La durée moyenne des contrats est stable (14 mois), et la durée moyenne de formation augmente légèrement (600 heures en moyenne), même si cette durée reste très variable selon le profil du bénéficiaire et la spécialité préparée. Pour 7 bénéficiaires sur 10, le contrat de professionnalisation prépare à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu par l'État et enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), principalement dans le domaine des services.

Interrogés six mois après la fin de leur contrat de professionnalisation, 73% des bénéficiaires déclarent être en emploi. Parmi eux, 60% affirment occuper un emploi durable et non aidé.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **[En 2017, des Français moins inquiets et davantage demandeurs d'intervention publique](#)**

Depuis 2000, le Baromètre d'opinion de la DREES est un outil de référence pour analyser l'évolution de l'opinion des Français sur leur santé, sur la protection sociale (assurance

maladie, retraite, famille, handicap, dépendance, pauvreté et exclusion) ainsi que sur les inégalités et la cohésion sociale. Les données de la vague 2017 ont été collectées entre octobre et décembre, auprès d'un échantillon de plus de 3 000 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans ou plus en France métropolitaine.

Trois focus sont développés dans ce document :

- Une hausse du niveau des inégalités perçues entre les femmes et les hommes ;
- Les aidants de proches âgés en perte d'autonomie souhaitent davantage de soutien de la part des pouvoirs publics et ;
- Le logement, un sujet de préoccupation majeur pour les Français.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Formation ERRD : Mode d'emploi , la formation du 22 mars étant complète, nous avons reprogrammé une nouvelle date : le 03 avril à l'hôtel Palladia à Toulouse.**

Depuis la parution de la loi ASV, seul l'EPRD est évoqué. Cependant, au 30/04/2018, vous devrez fournir votre premier ERRD (Etat de réalisation des Recettes et des Dépenses. Venez découvrir avec nous, les subtilités et les enjeux stratégiques de ce nouveau document. Bulletin d'inscription et programme sur simple demande à cyril.dechegne@wanadoo.fr

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».